



# 19 / COHÉSION - FORMATION PROFESSIONNELLE

# Digitaliser l'appareil de formation professionnel : contenus pédagogiques



**Moderniser  
le système  
de formation**

**Faire de la France  
le leader mondial  
de l'innovation  
dans la pédagogie  
et dans l'usage  
des technologies  
immersives**

## Description de la mesure

Le Plan de digitalisation investit dans les mesures suivantes :

- Généraliser l'équipement de tous les organismes de formation d'une plateforme digitale et mettre à disposition des organismes de formation et des Centres de Formation d'Apprentis une solution de service public ;
- Concevoir des parcours de formation hybrides, appuyés par la création de modules digitaux, permettant notamment d'apprendre, grâce à la réalité virtuelle, des gestes professionnels en ligne, en priorité dans les filières stratégiques du Plan de relance. Ces modules digitaux seront mis à la disposition gratuitement des organismes de formation dans une logique de patrimoine commun.

En complément, un réseau de tiers lieux sera développé et labellisé pour se former en proximité et mettre à disposition les outils digitaux, notamment de réalité virtuelle.



**Pilote** : État (Directe), Conseil régional



**Partenaires** : Pôle emploi, organismes de formation, Centres de Formation d'Apprentis, partenaires sociaux, branches professionnelles



**Financement national** : 200 M € par redéploiement des marges du Plan d'Investissement dans les Compétences



**Calendrier** : mise en œuvre en 2021



**Démarches**

Se connecter sur

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

## INFORMATIONS

• Informations : [oc.pole3e@directe.gouv.fr](mailto:oc.pole3e@directe.gouv.fr) - [www.occitanie.directe.gouv.fr](http://www.occitanie.directe.gouv.fr)